



ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation et la location de biens au cours du mois de décembre 2021 :

Vente à Appartements Métropolitains s.e.c. d'un terrain constitué du lot 1 006 067 du cadastre du Québec, situé du côté est de la rue Bombardier et au nord de la limite de l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 2 483,1 m², dans l'arrondissement d'Anjou, pour 750 000 \$ (CM21 1383)

Location au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline d'un local d'une superficie de 452,69 m² situé au rez-de-chaussé de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est, et d'une aire de jeux extérieure d'une superficie de 414,27 m², dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour 421 701 \$ (CM21 1370)

Vente à Janine Hébert d'un terrain constitué du lot 6 303 829 du cadastre du Québec, situé à l'arrière du 122, avenue Maplewood, d'une superficie de 74,4 m², dans l'arrondissement d'Outremont, pour 26 000 \$ (DA197029006)

Fait à Montréal, le 28 janvier 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat